

Allemagne, signée à Bonn le 26 mai 1952, ainsi que les documents connexes, de caractère éminemment technique.

J'en parle afin d'évoquer une question que j'ai déjà soulevée à la Chambre. Le Parlement compte un comité permanent des affaires extérieures. Je ne veux pas critiquer indûment le fait que, dans ce cas-ci, le protocole et les accords connexes, complexes comme ils le sont, ne seront pas déferés au comité des affaires extérieures en vue d'un examen approfondi. Je sais que nous approchons de la fin d'une session très affairée. Je sais que l'atmosphère et le sentiment de la Chambre ne sont pas, de façon générale, propices au genre d'examen dont ces documents très complexes feraient normalement l'objet, mais je pense que notre mode d'examen de traités de paix et de protocoles de ce genre prête flanc à de graves critiques. Si nous voulons que notre comité des affaires extérieures fonctionne comme il le devrait, ces sujets-ci sont précisément de ceux qui devraient lui être soumis.

Lorsque le Parlement a approuvé le traité de paix avec le Japon, j'ai saisi la Chambre de cette question. Je la soulève de nouveau, non pas tant pour chercher un remède, mais pour demander au Gouvernement d'adopter une nouvelle méthode, une méthode plus à la page, en ce qui concerne la procédure que le Parlement devrait suivre à l'avenir lorsqu'il approuvera et ratifiera des accords internationaux et des traités. En modifiant le Règlement ou en prenant toute mesure nécessaire pour y arriver, il devrait être possible, lorsque nous sommes saisis d'une résolution comme celle-ci, qu'il ne s'offre pas d'occasion en comité plénier d'interroger le ministre ni de découvrir les faits et qu'il s'agit presque uniquement d'une question de "oui" ou "non" et de discours prononcés pour la forme par les députés siégeant de notre côté de la Chambre et par le ministre, de référer une telle résolution au comité des affaires extérieures. Toute autre façon de procéder ne suffit pas quand il s'agit d'instruire et de renseigner les Canadiens sur les conséquences que ces importants engagements ont sur leur vie quotidienne.

Nous ne pouvons jamais nous permettre, me semble-t-il, de prendre d'autres mesures que celles qui permettront de renseigner parfaitement les Canadiens sur ces accords. Il ne suffit pas de dire que les Canadiens doivent lire le *hansard* et qu'ils doivent posséder ces renseignements. C'est peut-être vrai; mais nous devrions pouvoir, au Parlement, étudier minutieusement la mesure et présenter cette étude aux Canadiens afin que, d'après les questions posées au comité et d'après les réponses qui y sont fournies, ils soient capa-

bles de se rendre exactement compte eux-mêmes de l'attitude de notre pays à l'égard des divers engagements contractés en vertu de ces accords.

Ces accords engagent très fortement le Canada. Nous ne voyons pas d'objection à ces accords, pas plus que le peuple canadien, mais je peux dire maintenant,—et je songe à l'avenir lointain voire à l'avenir immédiat où il sera nécessaire que l'opinion publique canadienne appuie un grand nombre de ces choses,—que nous devrions saisir cette occasion par les cheveux et nous assurer qu'en ce qui concerne les membres du Parlement toutes les données relatives à ces accords sont expliquées très clairement à tous les Canadiens. Je crois que tous les membres de la Chambre devraient s'en faire une règle.

Tout en disant cela je crois que nous devrions nous rappeler les erreurs que nous avons commises dans le passé, et que nous devrions en tirer une leçon afin d'entrer dans la nouvelle époque en abordant différemment ces questions internationales. Il m'a toujours semblé qu'à la Chambre nous accordions beaucoup d'attention à un grand nombre de questions nationales et que nous nous faisons beaucoup d'inquiétude à leur sujet, tandis que pour les questions relatives aux assemblées internationales nous ne manifestons pas la même inquiétude. Ne nous y trompons pas. Les Canadiens sont représentés à plus de 100 conférences. Un grand nombre de questions sont débattues dans ces conférences et des décisions sont prises par des représentants canadiens dont ne prennent connaissance que les membres du Parlement qui s'intéressent à ces questions techniques internationales.

Étant donné le rôle important que le Canada joue dans les affaires internationales, je crois qu'il est temps que le Parlement et la population canadienne aient les moyens de se renseigner plus librement, plus complètement, plus exactement, sur ce que nous accomplissons dans chaque secteur de l'activité mondiale aujourd'hui. Voilà, à mon avis, un aspect auquel il nous faut attacher de l'importance en ce moment.

Je désire, si on me le permet, parler maintenant du protocole et des circonstances qui s'y rattachent. La présentation du problème par le ministre de même que les questions que soulève le protocole m'ont beaucoup intéressé. Je puis dire que dans l'ensemble nous acceptons les commentaires et les observations que le ministre a formulés. Dans notre prise de position ou dans l'étude de l'attitude que le Canada devrait prendre à l'égard du protocole de l'OTAN, nous devons, il me semble, tenir compte de certaines leçons que nous pouvons tirer d'événements semblables qui sont survenus dans d'autres coins du